Folio n°

DECISION MUNICIPALE n° D20250317-019

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Service Culturel
Type	Convention de mise à disposition

Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	**Mise à disposition de salle**	
Durée	19 mars 2025	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	IFHCO	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : **La salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat** est mise à disposition de l'IFHCO, dont le siège social est situé 2 boulevard de la Jaloustre – 19200 USSEL.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée le 19 mars 2025.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 17 mars 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

MAIRIE D'USSEL 19200 (Corrèze)

Christophe ARFEUILLÈRE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20250317-D20250317-019-AI
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025
Date de mise en ligne : 19/03/2025